



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

SÉANCE DU 09 JUILLET 2026

Présents :

Anne HÉBERT, Jérôme SEIGNEURIE, Delphine ALI, Karine LEROY, Valentine RENAUD, Laure EBRARD, Laura CAUSIER, Marine PHILIPPE, Mireille LELOUTRE, Samuel HEBERT, Maxence CALAIS, Olivier BRAULT (Arrivé à 21h10 pour le point « Evolution du Dossier FIR Auprès du CD50 »), Baptiste DOUCHIN (Arrivé à 19h45 pour le point « Reprise Boulangerie), Edouard DANGUY.

Absents (excusés) : Richard MINERBE, Julien OURRY

Invitée :

Nicole JOUIN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Delphine ALI a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Approbation du compte rendu du 10 Juin 2026
- ❖ Avis projet arrêté préfectoral « Classement sonore des infrastructures de transport terrestre »
- ❖ Reprise Boulangerie : attribution et conditions
- ❖ Attribution du logement 6C rue du Pont du Bateau
- ❖ Propositions emprunts et prêts relais
- ❖ Dispositif « J'ai une place »
- ❖ Démarche d'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde
- ❖ Evolution du dossier FIR auprès du CD 50
- ❖ Travaux Café Cousin
- ❖ Contrat de mandature
- ❖ Contrat assistant de prévention COCM
- ❖ Décision modificative BP 2026
- ❖ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- ❖ Compte rendu rencontre « Manche Habitat »
- ❖ Le tour des commissions
- ❖ Questions diverses
- ❖ Prochaines Dates à retenir

AJOUT DE TROIS POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Tarifs salle des fêtes ;
- Devis projet MAM toiture ;
- Devis animation repas des anciens.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valident l'ajout de ces trois points à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du 10 Juin 2026

AVIS PROJET ARRÊTE PREFECTORAL « CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE ».

Délibération n°2026/07/01

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet « Arrêté préfectoral classement sonore des infrastructures de transport terrestre », et plus particulièrement l'impact de la voie RD900.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, et donne un avis favorable à ce projet d'arrêté de classement sonore des infrastructures de transport terrestre.

REPRISE BOULANGERIE : ATTRIBUTION ET CONDITIONS

Délibération n°2026/07/02

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Madame Le Maire présente au conseil municipal les conditions de la location gérance de la boulangerie communale qui comprendra les éléments suivants :

- La conclusion du contrat de location-gérance qui portera sur la boulangerie communale et qui comprenant: le commerce, le laboratoire de fabrication, le logement attenant ainsi que l'ensemble du matériel professionnel et commercial appartenant à la commune.
- La reprise de l'exploitation est envisagée à compter du **1er août 2026**.

Les principales conditions proposées sont les suivantes :

- **Location-gérance du fonds de commerce et du matériel professionnel et commercial : 500 € HT par mois ;**
- **Loyer du logement : 300 € par mois.**

Afin de favoriser le démarrage de l'activité, la commune accepte qu'aucun loyer (commerce et logement) ne soit exigible pendant les trois premiers mois d'exploitation. En conséquence, le premier règlement des loyers interviendra **à compter du quatrième mois d'ouverture effective du commerce**, selon les modalités qui seront précisées dans le contrat définitif.

Par ailleurs, avant la prise de possession des lieux, la commune de Marchésieux s'engage à :

- Procéder au nettoyage complet du logement, du laboratoire de fabrication et de l'espace commercial ;
- Enlever les fours non fonctionnels et fourniture d'un nouveau four électrique ;

- Contrôler tous les appareils ;
- Fournir les matériaux pour refaire les peintures et embellissements des espaces professionnels et privés ;
- Refaire la cuisine du bas ;
- Changer la baignoire en douche ;
- Réviser le système électrique et ventilation.

Madame le Maire informe que douze candidats ont demandé les éléments de présentation pour la reprise. Il y a eu 5 visites sur site et après une sélection des candidats et un classement, il est proposé au conseil municipal de retenir la candidature de Madame Sharon UZAN, boulangère, et monsieur Kevin COLLET, gestion et commerce, en tant que gestionnaires de la boulangerie-épicerie.

L'expérience professionnelle de madame UZAN, l'engagement du couple à vouloir développer cette activité de boulangerie-épicerie dans une commune très rurale comme Marchésieux, la volonté clairement exprimée de se former dans les domaines nécessaires au bon fonctionnement de cette activité et la présentation d'un plan pluriannuel financier sérieux sont des éléments qui confirment le sérieux de cette candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les conditions de la location gérance pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Aout 2026 de la boulangerie ; valide l'attribution de cette location gérance à Madame Sharon UZAN, Boulangère, et monsieur Kevin COLLET, gestion et commerce, et autorise Madame le Maire à signer la location gérance et toutes pièces s'y rapportant, et à engager les travaux et acquisition nécessaires à la mise en œuvre de cette location gérance.

ATTRIBUTION LOGEMENT 6C RUE DU PONT DU BATEAU

Délibération n°2026/07/03

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a eu 11 candidatures pour la location du logement du 6C rue du pont du bateau. Les demandes (qui devaient arriver avant le 08 Juillet 2026) ont été classées dans l'ordre d'arrivée. La 3^{ème} candidature : Monsieur Jérôme TAPIN est venu visiter le logement et a confirmé sa candidature. Madame le Maire informe le conseil municipal que l'état du logement mériterait de refaire des peintures, sols et embellissements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide :

- **L'attribution de la location du logement 6C rue du pont du bateau à Monsieur Jérôme TAPIN à compter du 1^{er} Aout 2026 jusqu'au 31 juillet 2032 pour un loyer mensuel de 235 euros et 15 euros de forfait pour le chauffage collectif ;**
- **Autorise Madame le Maire à signer le bail et tout document s'y rapportant, et à demander le versement de la caution pour un montant de 235 Euros ;**
- **Accepte le principe d'une remise de 3 mois de loyers en contrepartie des travaux d'embellissement réalisés par Monsieur TAPIN, la commune s'engageant à fournir les matériaux.**

PROPOSITION EMPRUNTS ET PRET RELAIS

Madame le Maire informe le conseil municipal que ces prêts concernent le financement du projet MAM, et qu'il va falloir délibérer sur 3 points.

VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF DU PROJET MAM

Délibération n°2026/07/04

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Madame le Maire présente aux conseillers le plan de financement de la MAM actualisé par les résultats de l'appel d'offre des travaux et l'attribution des subventions

Collectivité : commune de Marchesieux

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : rénovation logement en MAM

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Honoraire MO/Etudes et diag, Stephane WATRIN		29 345,19 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		29 345,19 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
MACONNERIE		45 386,05 €		
COUVERTURE		7 380,69 €		
MENUISERIE EXTERIEURES		18 291,71 €		
MENUISERIE INTERIEURES		40 551,42 €		
ELECTRICITE		14 000,00 €		
PLOMBERIE SANITAIRE		16 835,00 €		
PEINTURE ET SOLS		38 858,95 €		
ABORDS-RESEAUX-CLOTURES		12 039,70 €		
IMPREVUS		10 000,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		203 343,52 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		232 688,71 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens	leader Coutances	OBTENU	50 000,00 €	21,49%
DETR		OBTENU	66 033,00 €	20,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
AUTRES AIDE ÉTAT	CAF	OBTENU	59 300,00 €	25,48%
CONSEIL REGIONAL				0,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL			0,00 €	0,00%
EPCI				0,00%

AUTRE COLLECTIVITE				0,00%
A PRECISER				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		175 333,00 €	75,35%
AUTRES AIDES NON PUBLIQUES				
A PRECISER				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
PART DE LA COLLECTIVITE	FONDS PROPRES		355,71 €	
	EMPRUNT		57 000,00 €	
	CREDIT-BAIL OU AUTRES			
	RECETTES GENEREES PAR LE PROJET			
	Participation du maître d'ouvrage		57 355,71 €	24,65%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			232 688,71 €	

Ce plan de financement laisse apparaître le besoin de financement de 175 000 Euros (sous forme de prêt relais), en attente du versement des subventions et de 57 000 Euros d'emprunt, pour équilibrer l'opération immobilière sachant qu'un loyer annuel de 4200 Euros est attendu.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le plan de financement des travaux de la MAM et va prendre les délibérations suivantes pour le financement des travaux et des subventions.

PROPOSITION DE FINANCEMENT DES SUBVENTIONS PAR PRET RELAIS

Délibération n°2026/07/05

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Le conseil municipal de la commune de Marchésieux, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Madame le Maire.

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} :

Pour financer l'attente de 175 333 Euros de versement de subventions dans le cadre du financement du projet de rénovation de logements en maison d'assistante maternelle, la commune de Marchésieux décide de contracter, auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant :175 000 euros (CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS)
- Taux :3,48 %
- Durée :3 ans
- Type d'amortissement du capital:In fine
- Périodicité des intérêts :Trimestrielle
- Commission d'engagement :175,00€

Article 2 :

Madame Anne HEBERT, Maire, est autorisée à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

La commune de Marchésieux décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

PROPOSITION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX de la MAM

Délibération n°2026/07/06

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Le conseil municipal de la commune de Marchésieux légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Madame le Maire,

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Pour financer le projet de réhabilitation de **deux logements en maison des assistantes maternelles**, la commune de Marchésieux décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant: 57 000 € Cinquante-sept mille euros.
- Taux : 4,14 %
- Durée : 18 ans
- Périodicité : ANNUELLE
- Echéances : Constantes
- Commission d'engagement : 150 €

Article 2 :

Madame Le Maire de la commune de Marchésieux est autorisée à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

La commune de Marchésieux décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

DISPOSITIF J'AI UNE PLACE : reporté

DEMARCHE D'ELABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Délibération n°2026/07/07

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux la démarche d'élaboration du Plan de sauvegarde du Plan Intercommunal de sauvegarde. Ce PICS suppose un travail partagé entre l'EPCI et les communes.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'engagement de la commune dans cette démarche et nomme Madame Delphine ALI en tant que référente communale. Elle pourra être secondée par Madame Valentine RENAUD.

EVOLUTION DU DOSSIER FIR AUPRES du CD 50

Délibération n°2026/07/08

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Madame le Maire informe le conseil municipal que la demande de FIR qui concernait la MAM et l'EVS doit être reportée vu le montant des subventions obtenues pour la MAM et le report dans le temps du projet de rénovation de l'EVS. Le FIR peut être demandé deux fois par mandat. Il serait possible de déposer un dossier FIR pour la rénovation du congélateur en équipant la toiture de panneau photovoltaïque pour auto consommer l'énergie et la

stocker, rénover les toilettes publiques et réaliser les travaux de rénovation de la maison des Marais dans un premier temps, et de conserver le 2^{ème} FIR pour l'EVS.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Madame le Maire à annuler les premières demandes du FIR, à déposer et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces nouveaux projets pouvant être financés par le FIR.

TRAVAUX CAFE COUSIN

Madame le Maire et Madame Delphine ALI, 2^{ème} adjointe, rappellent au conseil municipal les échanges qu'il y a eu lors de la réunion du 26 juin 2026 avec les associations. Depuis, un courrier a été envoyé aux associations pour connaître leur positionnement et leurs souhaits de participer aux travaux d'embellissement. Certaines associations ont déjà fait part de leur intérêt d'occuper ponctuellement cet espace. La mairie serait responsable de l'organisation de ces différentes occupations et de la coordination des activités. Afin d'embellir cet espace et de l'équiper correctement, un appel à bénévoles a été envoyé auprès des associations, sachant que le principe serait que la commune fournisse le matériel et des volontaires bénévoles et habitants pourront mettre en œuvre ce projet. Une réunion pour organiser ce chantier est envisagée en septembre 2026. Madame le Maire transmet également la demande de l'Adame des Marais, soit d'organiser dans cet espace le samedi 03 Octobre 2026 un premier marché bio de 16h30 à 21h30 et de programmer le 1^{er} mercredi de chaque mois de 17h30 à 20h00 un marché local.

A partir de janvier 2027, l'objectif est de développer le collectif d'achat le 1^{er} mercredi de chaque mois. Le conseil municipal est favorable à ce projet et demande à la commission action sociale de les rencontrer afin de coordonner ces projets avec ceux de la commission.

CONTRAT DE MANDATURE

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet propose aux communes volontaire de les accompagner pour mettre en place un contrat de mandature qui permet de programmer les projets et les financements au cours de la mandature 2026-2032. Cette démarche est en totale cohérence avec la démarche de « Village d'avenir » et permettra de prioriser et budgéter les projets. Un rendez-vous est prévu avec Madame la Sous-Préfète au cours du dernier trimestre 2026. Le conseil municipal sera amené à délibérer prochainement sur ce projet.

CONTRAT ASSISTANT DE PREVENTION COCM

Délibération n°2026/07/09

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de la COCM et des communes volontaire de mutualisation, d'un assistant de prévention. Cette fonction est obligatoire (décret 85-603 du 10 Juin 1985) et aucun agent est disponible pour la mettre en œuvre. Monsieur Daniel QUIEDEVILLE a été recruté par la COCM. Il sera mis 16 jours par an à la disposition de la commune de Marchésieux au prix de 180 euros par jour. Sa mission est cadrée par une convention de mise à disposition entre la commune de Marchésieux et la COCM. Une lettre de cadrage précisera le rôle et la responsabilité de chacun.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce projet de contrat et autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition, la lettre de cadrage et nomme Madame Anne HEBERT référente SANTÉ-SECURITE au travail.

DECISION MODIFICATIVE BP 2026

Délibération n°2026/07/11

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Décision modificative numéro 1 du Budget Communal 2026

Madame le Maire expose le fait qu'une erreur concernant le montant de l'excédent de fonctionnement capitalisé a été relevé lors de l'enregistrement du BP 2026 et qu'il faut corriger cette erreur comme suit :

➤ Section investissement BP budget communal 2026

• Dépenses

Opération 107 : COMMERCE BATIMENT COUSIN	- 9 000,00 €
Opération 41 : MATERIEL ET MOBILIER DIVERS	- 3 000,00 €
Opération 55: AMENAGEMENT DU BOURG	- 1 000,00 €
Opération 92 BIBLIOTHEQUE – MEDIATHEQUE	- 1 000,00 €
Opération 98 TRAVAUX MAISON DES MARAIS	- 1 500,00 €
1641 EMPRUNTS EN EUROS	- 159 000,00 €

• Recettes

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	- 375 000 €
1641 emprunts en euros	- 78 000 €
021 : VIREMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT	+ 50 000 €
Total des recettes d'investissement	737 563,07 €
Total des dépenses d'investissement	737 438,98 €
Suréquilibre de la section d'investissement	+ 124,99 €

➤ Section fonctionnement BP budget communal 2026

• Dépenses

023 : VIREMENT à la section d'investissement	50 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement	745 494,07 €
Total des dépenses de fonctionnement	741 640,91 €
Suréquilibre de la section fonctionnement	+ 3 853,16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative sur le BP 2026 exposée ci-dessus.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Délibération n°2026/07/12

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Madame le Maire informe le conseil municipal que le comptable n'a pas pu recouvrer les titres de l'année 2018 pour un montant de 694,88 euros.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur cette créance irrécouvrable d'un montant de 694,88 euros.

RENCONTRE AVEC MANCHE HABITAT

Délibération n°2026/07/13

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Madame le Maire et Madame Laura CAUSIER présentent, au conseil municipal, les échanges avec Madame la Directrice de MANCHE HABITAT lors de la rencontre à Marchésieux le mercredi 1^{er} Juillet 2026 à 14h30. Après la présentation de la commune et des services existant part Madame le Maire, la Directrice nous a informé qu'il serait possible de développer une nouvelle tranche de logements dans le prolongement de la cité des Pommiers. Les logements envisageables pourraient être des logements F2 de plain-pied, des logements pour des familles de type F3 et des logements semi-collectifs qui permettraient de densifier l'habitat et limiter la consommation d'espace.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le projet d'accueillir une nouvelle tranche de construction de logement par Manche HABITAT ; valide le principe que cette opération puisse se réaliser avec une simple mise à disposition du foncier et autorise Madame le Maire à engager les premières démarches auprès de MANCHE HABITAT afin d'engager ce projet de construction.

TARIFS SALLE DES FÊTES

Délibération n°2026/07/14

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Madame le Maire fait part de l'oubli, dans la grille tarifaire, de la participation à l'assurance 3, 50 € et le besoin de disposer d'un tarif pour une journée supplémentaire de location lors d'un weekend au prix de 50 €.

Ainsi les tarifs de location de la salle des fêtes seront les suivants à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

Caution à la réservation	Sans la sonorisation	1 000€
	Avec la sonorisation	1 500€
Location week end (samedi matin au lundi matin)	Habitant hors commune	270€
	Habitant Marchésieux	240€
Location d'une journée supplémentaire (particuliers).		50 €
Repas associatif week end + cuisine sans la sonorisation	Association hors commune	310€
	Association communale	200€
1 journée de week end + cuisine sans la sonorisation activité lucrative (entrée payante, boisson, vente de billet)	Association communale	100€
Assemblée générale, vin d'honneur,	Sans location de verres (hors commune)	100€
	Avec location de verres (hors commune)	150€
	Association communale (gratuité de la sonorisation)	gratuit

Location sonorisation		50€
Utilisation semaine	Activités sportives, culturelles (associations)	gratuit
Utilisation par jour de week end	Activités sportives, culturelles (associations)	50€
Remerciements décès	Sans le service	50€
	Avec le service	100€
Location cuisine week end		40€
Barbecue		gratuit
Location couverts	Tarif pour 1 couvert	1€
Assurance		3,50 €

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la mise à jour des tarifs de location de la salle des fêtes.

DEVIS PROJET MAM TOITURE

Délibération n°2026/07/15

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Suite à la réception du diagnostic amiante, la SARL ESPACE TOITURE propose le remplacement de la toiture pour un montant total de 12818,71 € HT. Monsieur WATRIN, Architecte, informe le conseil municipal que la couverture actuelle est en bon état et peut durer encore 20 à 30 ans et que ce changement n'est pas obligatoire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas engager ces travaux de réfection de la toiture de la MAM.

DEVIS ANIMATION REPAS DES AINES

Délibération n°2026/07/16

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Madame Laura CAUSIER, responsable de la commission action sociale, présente au conseil municipal le projet d'animation musical du repas des aînés. Cette animation représente un coût de 700 Euros et sera représenté par le collectif artistique « Les Saltimbrés ».

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis concernant la prestation du collectif artistique « Les Saltimbrés » pour un montant de 700,00 € TTC.

LE TOUR DES COMMISSIONS

- **La commission communication** : le bulletin d'information est prêt à éditer qui sera distribué mi-juillet 2026.
- **La commission culture et patrimoine** s'est réunie le jeudi 02 Juillet à 20h à la médiathèque. Le prochain spectacle de théâtre est prévu au café Cousin le vendredi 31 Juillet 2026 à 18h30. Un flyer sera distribué en même temps que le bulletin. Le mercredi 02 Décembre 2026, la médiathèque organise l'arrivée de Saint Nicolas.

- **La commission action sociale** s'est réunie afin de choisir l'animation musicale pour le repas des aînés. Un troc alimentaire est prévu le 06 Septembre 2026 de 10h00 à 13h00 sur la place de la mairie. Les conseillers demandent à la commission de rencontrer l'Adame des Marais afin de coordonner les actions autour de la question alimentaire.
- **La commission voirie** va se réunir prochainement pour examiner le chemin du côté de Lavarde, besoin de curage et débardage.

DATE A RETENIR

- ✓ **Le 02 octobre 2026 à 18h00** : Soirée ancrage des nouveaux habitants de la COCM à l'office du tourisme de Lessay.
- ✓ **Le mardi 25 août 2026 à 20h00**: Prochain conseil municipal.



